COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **28 AVRIL 2026**

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Convocation du 16 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 5 mai 2026.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Simon LEMAIRE, Monique SOMMERARD, Chantal TERNISIEN, Thierry RUFFIN, Éric EECKOUT, Anne DACHICOURT, Véronique BALLY, Hérald TOUTAIN, Grégory DUFRENNE, Aurélie BRESSEL, Cathy BIENIOSZEK, Cécile RICHEVAL, Jean-Luc MARCOTTE, Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, Jonathan HENNUYER et Philippe PRUD'HOMME.

Excusés : Ludovic DUTRIAUX, Stéphanie GRABARZ, et Laurent PERRAULT qui ont respectivement donné procuration à Marc DEMOLLIENS, Anne-Marie BAUDE et Véronique BALLY.

Absente : Justine PEUGNY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Mme Cathy BIENIOSZEK ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 13 avril 2026 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et la secrétaire élue et publié.

2026 – 5 – POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
Après avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***décide de maintenir les taux suivants pour 2026*** *: taxe foncière « bâti » : 49.34 %, taxe foncière « non bâti » : 55.94 % et taxe d'habitation : 21.42 %.*

2026 – 5 – POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PRINCIPAL 2026 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
Après en avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***adopte par chapitre sans opération,*** *ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*
- section d'investissement = 5 538 532,86 €
- section de fonctionnement = 5 904 830,17 €

A l'exception de l'article 6574 du chapitre 65 qui a été adopté à l'unanimité mais par 16 voix « pour » et 4 abstentions, *les présidents concernés n'ayant pris part ni au vote ni au débat à l'énoncé du vote de leur subvention, ayant quitté la séance pendant le débat :*

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*
- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;
- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;
** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*
** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*
** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*
** Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;*
** Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.*

2026 – 5 – POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026 :

Vu le montant inscrit au budget primitif 2026 ;
Considérant la liste des demandes de subventions par les associations pour l'année 2026 ;
Considérant qu'il convient de contractualiser pour tout montant de subvention supérieure à 23 000 € ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 autorisant le versement, dès le début de l'exercice 2026, de 50 % des sommes votées au budget 2025, aux associations (Comité des Fêtes –Comité des Œuvres Sociales – Office de la Culture – Maison de la Faïence – La Concorde) et au CCAS.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
Après en avoir débattu,

***Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, à l'exception des présidents concernés** qui n'ont pris part ni au vote ni au débat et ont quitté la séance pendant le débat de cette question :*
** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*
- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;
- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;
** Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;*
** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*
** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*
** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*
** Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.*

*- **adopte** et **décide du versement des subventions 2026 aux associations (tableau joint) ;***
*- **indique** que les conventions annuelles pour les associations percevant plus de 23 000 €, se poursuivront par tacite reconduction conformément à la délibération du 6 décembre 2010 tant que les crédits seront prévus et indiqués pour chaque association concernée dans les pièces annexes du budget de la commune.*

2026 – 5 – POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : VOTE DES REDEVANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
***A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal,** décide de maintenir les redevances applicables à compter du 1er juillet 2026, comme suit :*
*⇨ **Assainissement collectif à 1.158 € HT/m3** pour les habitations situées dans le périmètre du plan d'assainissement collectif ;*
*⇨ **Eau à 1.126 € HT/m3 pour les usagers de Desvres et Menneville (alimentés par le réseau de Desvres).***

2026 – 5 – POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGETS ANNEXES 2026 – ASSAINISSEMENT, EAU, SPANC, LOTISSEMENT PRE ROUSSEL ET AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST :

Vu les avis favorables de la Commission des Finances ;
Vu les avis favorables du Bureau municipal ;

➢ BUDGET « **ASSAINISSEMENT** » :
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service assainissement 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***adopte par chapitre sans opération*** *ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*

- section d'investissement = 2 971 045.57 €
- section de fonctionnement = 338 768.75 €

➢ BUDGET « **EAU** » :
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service des eaux 2026 élaboré par la Commission des Finances.
Après en avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***adopte par chapitre sans opération*** *ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*
- section d'investissement = 1 254 134,80 €
- section de fonctionnement = 267 963,09 €

➢ BUDGET « **SPANC**» :
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service des eaux 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***adopte par chapitre sans opération*** *ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*
- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 8 552,26 €

➢ BUDGET « **OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DU PRE ROUSSEL** » :
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'opération d'aménagement rue du Pré Roussel 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***adopte par chapitre sans opération*** *ce budget :*
- qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement = 731 782,00 €
- qui est en sur-équilibre en section de fonctionnement :
** en dépenses = 833 731,00 €*
** en recettes = 928 140,00 €*

➢ BUDGET « **OPERATION D'AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST** » :
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'opération d'aménagement de la route de Crémarest 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,
A l'unanimité et à main levée, *le Conseil Municipal* ***adopte par chapitre sans opération*** *ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :*
- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 15 000,00 €

2026 – 5 – POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MEDIATHEQUE MUNICIPALE – MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ POUR LES DESVROIS :

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
Après avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal décide la mise en place de la gratuité de l'abonnement annuel à la médiathèque pour les desvrois à compter du 1er mai 2026 et précise qu'aucune rétroactivité sur l'année 2026 ne sera possible.

2026 - 5 – POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SINISTRE DE M. GRIVART – REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR DES REPARATIONS SUR SON VEHICULE :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser Monsieur Denis GRIVART des frais engagés pour un montant de 694,20 €.

2026 – 5 – POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : COMITE SOCIAL TERRITORIAL – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant qu'après appel à candidatures, seul le groupe majoritaire a déposé une liste de candidats ;

La liste de candidats suivante a été présentée :
Titulaires : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX et Véronique BALLY.
Suppléants : Thierry RUFFIN, Bruno LEDUC, Anne DACHICOURT et Hérald TOUTAIN.

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, désigne comme :

- *titulaires : Marc DEMOLLIENS,* Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX et Véronique BALLY
- *suppléants : Thierry RUFFIN, Bruno LEDUC, Anne DACHICOURT et Hérald TOUTAIN*
  comme membres du Conseil Municipal pour siéger au Comité Social Territorial commun ville et CCAS de Desvres.

2026 – 5 – POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES :

Il vous est proposé de désigner les conseillers municipaux qui figureront sur la liste qui sera transmise à Monsieur le Préfet.
Après avoir sollicité les conseillers municipaux volontaires dans l'ordre du tableau et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse ainsi que suit la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôles des listes électorales :
Monsieur Grégory DUFRENNE, conseiller municipal ;
Madame Aurélie BRESSEL, conseillère municipale ;
Madame Cathy BIENIOSZEK, conseillère municipale ;
Monsieur Jean-Luc MARCOTTE, conseiller municipal ;
Monsieur Philippe PRUD'HOMME, conseiller municipal.

La séance est levée à 20 heures et 28 minutes.